

Issue 5
Jan 2016

L'essentiel du secteur



1

1 million de touristes en 2020 !

2

Le Roadmap ...
... et les projets prioritaires

3

Procédures pour le démarrage d'activités touristiques

4

Des touristes à majorité européenne et de découvertes
Des retombées économiques et sociales prometteuses

5

Les RFT : pour la facilitation et la sécurisation des investissements
Ensemble, nous y arriverons !

6

Opportunités d'investissement

1 million de touristes en 2020 !

Telle est la vision présidentielle et partagée par le Ministère chargé du Tourisme lequel l'a assignée comme son objectif principal (500.000 touristes sont attendus pour 2016). Certes, c'est très ambitieux vu que le record jamais atteint par Madagascar en termes d'arrivées de visiteurs non résidents à nos frontières, est un peu plus de 375.000 en 2008. Si l'on part des chiffres de l'année 2014, un simple calcul fournit un taux de croissance annuelle moyenne (TCAM) de 28,5% ... Une croissance très forte mais tout à fait réalisable avec les voies et moyens que cherche le Ministère actuellement.

Aussitôt dit, aussitôt fait ! Le Ministère est à pied d'œuvre pour l'actualisation du « Tourism Master Plan » et l'élaboration de la « Stratégie de Développement du Tourisme 2016-2020 » avec l'appui du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) et d'autres à venir. Des orientations alignées aux objectifs

stratégiques du PND (Plan National de Développement), plus particulièrement aux 1^{er} et 3^{ème} objectifs.

Etant l'un des prérequis majeurs au développement du tourisme, le sous-secteur « Transport » n'est pas en reste. Le Ministère s'attèle, en effet, à l'élaboration d'une stratégie pour le développement de ce sous-secteur faisant également partie de son portefeuille. Pour l'aérien, la nouvelle loi du 12 février dernier amendant le Code Malagasy de l'Aviation Civile ainsi que les signatures d'accords aériens effectuées (tout récemment avec les Emirats Arabes Unis à Dubai par SEM le Ministre du Tourisme, des Transports et de la Météorologie) et prévues, témoignent de la volonté du Gouvernement de rendre effective la politique d'« open sky » et de connecter la Grande Île avec les poumons économiques et touristiques mondiaux.

Loi N°95-017 du 25 août 1995 portant Code du Tourisme

Loi N°2015-006 du 12 février 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi N°2012-011 du 13 août 2012 portant Code Malagasy de l'Aviation Civile

Loi N°2004-053 du 28 Janvier 2005 fixant les principes de la politique des transports terrestres

Loi N°99-028 du 3 février 2000 portant refonte du Code Maritime

Loi N° 98-026 du 18 décembre 1998 portant refonte de la Charte routière

Arrêté N°2300/2007 du 18 janvier 2007 chargeant l'EDBM d'instruire les procédures de sélection d'un partenaire privé disposant des capacités et compétences nécessaires dans la mise en œuvre d'un développement hôtelier et touristique sur toutes les RFT

Arrêté N°4912/2001/MINTOUR du 19 avril 2001 fixant la composition des dossiers de demande d'autorisation d'ouverture des entreprises de voyages et de prestations touristiques ainsi que les aptitudes professionnelles du personnel

Arrêté N°4889/2001/MINTOUR du 19 avril 2001 fixant la composition des dossiers de demande d'avis préalable aux projets de construction, d'aménagement et d'extension des établissements d'hébergement et/ou de restauration ainsi que celle des dossiers de demande d'autorisation d'ouverture et de classement

Le Roadmap ...

Pour arriver à bon port, le Ministère s'est donné les moyens de ses ambitions. Figurent parmi les grands axes d'intervention :

- Une mise à jour de la stratégie de développement du tourisme (2016-2020) ainsi que du nouveau Code du Tourisme conforme aux cadres normatifs régional et international ;
- La définition et la proposition de diverses mesures incitatives visant à promouvoir les investissements touristiques, principalement dans l'hébergement de haut de gamme (3* et plus) ;
- La poursuite et la finalisation de la mise en place des réserves foncières touristiques (RFT) pour faciliter l'accès des investisseurs à la terre et sécuriser leurs investissements ;
- Le développement de produits et offres touristiques dans les 12 espaces de croissance (EC) ;
- La mobilisation des ressources pour renforcer la promotion de la destination ;
- La mise en place de centres de formation au niveau des sites touristiques prioritaires ;
- L'identification et le lancement de nouveaux sites et produits touristiques ;
- La rationalisation de l'exploitation des hôtels d'Etat ;
- Le déploiement du « Tourism Security » dans les sites touristiques les plus fréquentés ;
- Le renforcement de la coopération avec les Iles Vanille pour le développement du tourisme de croisière dans l'Océan Indien ;
- Une collaboration étroite avec l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) pour les projets de coopération technique et de tourisme durable pour l'éradication de la pauvreté.

A partir de 2016, une augmentation annuelle de 6% est prévue dans le secteur Tourisme tenant compte de l'implémentation des mesures favorables aux investissements et l'ouverture effective du ciel malgache. Il appert que cette hausse est parfaitement en ligne avec les prévisions de l'OMT (5-6%).

Il faut rappeler que Turkish Airline dessert déjà la ligne Istanbul-Antananarivo (via Maurice) depuis mi-décembre avec 3 vols par semaine. 1 vol supplémentaire s'ajoutera à cette fréquence à partir du 1^{er} février de cette année.

... et les projets prioritaires

Dans le cadre de la réalisation des objectifs du PND, notamment le N°3 (La Croissance est inclusive et le développement territorial harmonisé), le Ministère mettra en œuvre prioritairement une vingtaine de projets dans quelques espaces de croissance, en partenariat avec les PTF et le secteur privé, à travers des appels ouverts.



Viabiliser et mettre en concession les 3 RFT de Nosy Be (Amporaha Ambohidahy, Ampasindava Sakatia et Ampansidava Befotaka)	43 ha 52
Viabiliser et mettre en concession la RFT d'Ankarana	87 ha
Viabiliser et mettre en concession des parcelles au sein du Parc National Nosy Hara	230 ha
Viabiliser et mettre en concession le port de plaisance à Ampasindava (à côté du Parc National Nosy Hara)	1 port de plaisance (croisière)
Mettre en concession 3 parcelles au sein du Parc National Lokobe	6 ha
EC Métropolitain d'Antananarivo	
Mettre aux normes internationales « Sheraton » l'hôtel 5* d'Ivato	1 hôtel 5*
EC structuré par l'axe RN7	
Doter de l'énergie renouvelable le village de Ranohira, portail du Parc National Isalo, composé d'une quinzaine d'hôtels	1 village doté d'énergie renouvelable
Mettre en concession la RFT localisée dans une zone d'intérêt ecotouristique d'Isalo	3.270 ha
Réhabiliter la piste d'accès au Parc National d'Andringitra	47 km
EC polarisé par la Région Atsimo Andrefana	
Viabiliser la zone d'investissement touristique aux alentours du Parc National Tsimanampetsotse et mettre en concession les 6 RFT à Beheloka et les 2 RFT à Anakao et Soalara Sud	2.813 ha
Viabiliser et mettre en concession les 3 parcelles au sein du Parc National de Tsimanampetsotse	35 ha
Viabiliser et mettre en concession le projet port de croisière au sud d'Anakao	1 port de croisière
Viabiliser et mettre en concession les 5 RFT d'Andavadoaka	1.100 ha
Viabiliser et mettre en concession les 2 RFT de Manombo	1.380 ha
EC polarisé par Toamasina	
Réhabiliter la piste vers le site Mantadia du Parc National Andasibe Mantadia	17 km
Viabiliser et mettre en concession les 3 parcelles au sein du Parc National d'Andasibe Mantadia	50 ha
EC du Menabe	
Réhabiliter la piste d'accès au Parc National de Bemaraha, site classé Patrimoine Mondiale de l'UNESCO (Bekopaka, Andamozavaky)	17 km
Viabiliser et mettre en concession les parcelles au sein du Parc National de Bemaraha	2 parcelles
Bassin fluvial comme EC : Ikopa et Betsiboka	
Viabiliser et mettre en concession la RFT d'Ampazony Antsanitia (Belobaka Betsako, Mahajanga)	11.700 ha

Force est de noter que la viabilisation inclut les activités suivantes : la sécurisation foncière, la réhabilitation de l'accès (route régionale ou piste rurale), l'adduction d'eau potable, l'électrification de la zone (énergie renouvelable de préférence) et la sécurisation des biens et des personnes.

Projets	Indicateurs
EC dérivé du PIC de Nosy Be associant DIANA et SAVA	

Procédures pour le démarrage d'activités touristiques

Selon l'article 6 du Code du Tourisme et la nature de son(s) activité(s), tout opérateur touristique est tenu à une déclaration d'existence au ministère chargé du Tourisme, à un classement pour les activités d'hébergement et/ou de restauration ou à une licence pour les agents de voyage. Une fois complet, le dossier nécessaire dont la liste est figurée ci-dessous, est à déposer à l'EDBM qui délivrera sous 3 à 4 semaines les décisions d'Avis préalable et/ou d'Autorisation d'ouverture et de classement ou de Licence.

Avis préalable

- Lettre de demande à adresser au Ministre en charge du Tourisme ;
- Fiche de renseignements sur l'identité du demandeur, sur la description sommaire de l'établissement ou du terrain de camping. Pour les étrangers, cette fiche doit être accompagnée d'une copie certifiée conforme à l'original du visa de long séjour en cours de validité ;
- Description sommaire de l'environnement : informations sur les sites touristiques, culturels, naturels situés à moins de 500 m de l'établissement ;
- Plan de masse ;
- Plan esquisse côté du projet ;
- Plan d'assainissement des eaux usées, eaux-vannes, eaux de pluie ;
- Plan d'immatriculation ou plan cadastral du terrain ;
- Certificat de situation juridique du terrain <3 mois ;
- Bail dûment enregistré auprès du Service de l'enregistrement dont relève le lieu d'implantation de l'immeuble ;
- Programme d'engagement environnemental (PREE) pour tout aménagement hôtelier d'une capacité d'hébergement comprise entre cinquante (50) et cent vingt (120) chambres ou pour tout restaurant d'une capacité comprise entre soixante (60) et deux cent cinquante (250) couverts ou tout aménagement récréo-touristique d'une surface comprise entre deux (02) et vingt (20) hectares ;
- OU, permis environnemental délivré par le Ministre chargé de l'Environnement pour les projets nécessitant une étude d'impact environnemental (EIE). Il s'agit de tout aménagement hôtelier d'une capacité d'hébergement supérieure à cent vingt (120) chambres ou pour tout restaurant d'une capacité de plus de deux cent cinquante (250) couverts ou tout aménagement récréo-touristique d'une surface combinée de plus de vingt (20) hectares ;
- OU, permis environnemental délivré par le Ministre chargé de l'Environnement pour toutes implantations ou modifications d'aménagements situés dans les zones sensibles ; ces projets nécessitent une étude d'impact environnemental (EIE).

Autorisation d'ouverture et de classement et de licence

Pour les établissements d'hébergement et/ou de restauration

- Lettre de demande d'autorisation d'ouverture et de classement ;
- Copie de l'Avis préalable ;
- Fiche de renseignements sur l'identité du demandeur, sur les installations, les équipements, les matériels d'exploitation de l'établissement et sur le personnel ;

- Copie certifiée conforme à l'original du permis de construire et du certificat de conformité ;
- Casier judiciaire bulletin n°3 <3 mois ;
- Copie certifiée conforme à l'original du visa de long séjour en cours de validité pour les étrangers ;
- Etat 211 bis de la personne physique ou morale ;
- Attestation de souscription à une assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Copie certifiée conforme à l'original du (des) diplôme(s) ou du (des) certificat(s) attestant les aptitudes professionnelles du personnel cadre ;
- Copie certifiée conforme à l'original des statuts enregistrés de la société ;
- Copie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité nationale ou du passeport.

Entreprise de voyages et de prestations touristiques (EVPT)

- Lettre de demande d'autorisation d'ouverture faisant mention de la (des) licence(s) désirée(s) ;
- Fiche de renseignements sur l'identité du demandeur, sur les installations, les équipements et sur le personnel ;
- Casier judiciaire bulletin n°3 <3 mois ;
- Copie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité nationale ou du passeport ;
- Etat 211 bis de la personne physique ou morale ;
- Copie certifiée conforme à l'original du visa de long séjour en cours de validité pour les étrangers ;
- Copie certifiée conforme à l'original des statuts de la société ;
- Attestation de souscription à une assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Attestation de souscription à une garantie financière (Tours Operators, Réceptifs, Agences de Voyages) ;
- Si propriétaire, certificat de situation juridique de l'immeuble ;
- OU, si locataire, copie certifiée conforme à l'original du bail dûment enregistré par le Service de l'enregistrement dont relève le lieu d'implantation de l'immeuble ;
- Exemplaire de brochure ou de dépliant pour les licences A et B ;
- Pièce(s) attestant les aptitudes professionnelles requises pour le personnel d'encadrement et pour le personnel technique.

Le saviez-vous ?

Endémicité :

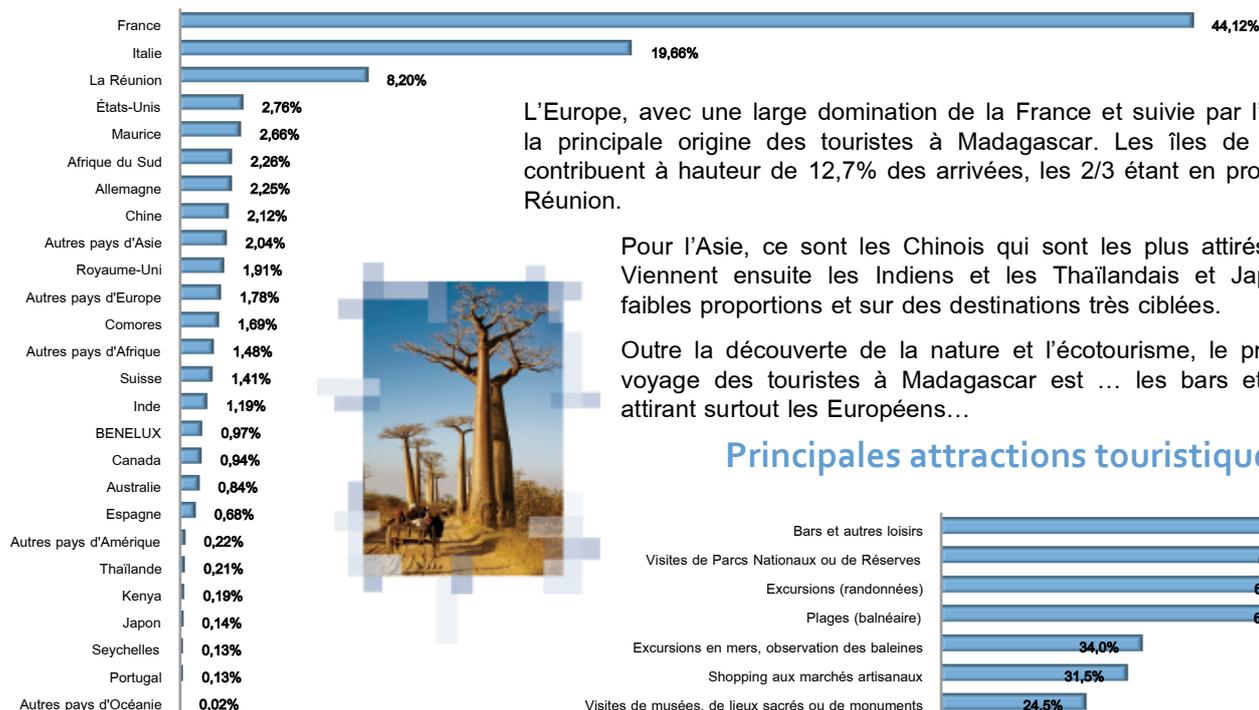
- 2.900 espèces de papillons sur les 3.000 présentes sur l'île
- Les 2/3 de caméléons sur terre
- 92% des poissons d'eau douce
- 5 espèces de mangoustes
- 100% des lémuriers
- 110 espèces d'oiseaux sur les 285 présentes sur l'île
- 7 sur les 10 espèces de baobabs dans le monde
- 90% des végétaux dans la forêt de l'est

Les Parcs Nationaux sont caractérisés actuellement de :

- 1 réserve biosphère
- 92% d'espèces endémiques
- 2,2 millions ha protégées
- 7 Parcs classés Patrimoine Mondial de l'UNESCO
- 51 aires protégées

Des touristes à majorité européenne et de découvertes

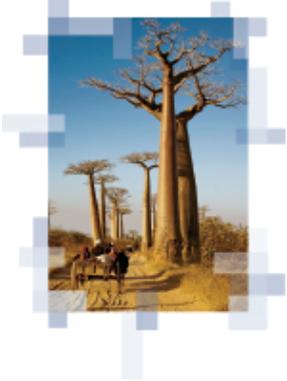
Répartition par pays d'origine des visiteurs non résidents (2014)



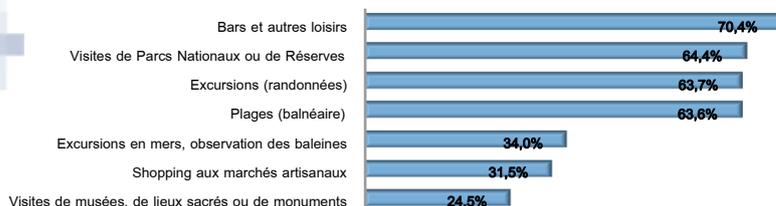
L'Europe, avec une large domination de la France et suivie par l'Italie, demeure la principale origine des touristes à Madagascar. Les îles de l'Indianocéanie contribuent à hauteur de 12,7% des arrivées, les 2/3 étant en provenance de La Réunion.

Pour l'Asie, ce sont les Chinois qui sont les plus attirés par notre île. Viennent ensuite les Indiens et les Thaïlandais et Japonais en très faibles proportions et sur des destinations très ciblées.

Outre la découverte de la nature et l'écotourisme, le premier motif de voyage des touristes à Madagascar est ... les bars et autres loisirs, attirant surtout les Européens...



Principales attractions touristiques



	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Tendance
Arrivées des visiteurs non résidents aux frontières	311 730	344 348	375 010	162 687	196 052	225 055	255 942	196 375	222 374	
Recettes (million USD)	232	313	460	179	211	262	280	390	650	
Hôtels et/ou restaurants	Nombre (cumul)	1 015	1 181	1 292	1 396	1 573	1 693	2 010	2 251	2 377
	Montant des investissements (million Ar)	22 984	18 556	26 720	2 400	50 698	51 478	102 726	21 309	14 699
	Emplois directs générés (cumul)	17 805	19 395	20 623	21 998	23 843	25 412	28 325	30 413	31 515
Entreprises de voyage et de prestations touristiques (EVPT)	Nombre (cumul)	755	825	861	902	967	1 019	1 280	1 356	1 380
	Montant des investissements (million Ar)	13 485	4 030	1 640	7 796	2 559	1 178	423	812	248
	Emplois directs générés (cumul)	4 527	4 852	5 039	5 301	5 544	5 795	6 003	6 303	6 517
Nombre de chambres	11 872	13 340	14 443	16 055	17 612	19 112	20 520	22 263	23 382	
Durée moyenne de séjour (j)	17	17	17	21	21	21	21	23	20	

Contrairement à la piètre performance enregistrée en terme d'arrivées depuis 2009 – avec une forte chute en 2013 – les recettes générées par les touristes étaient sur une courbe ascendante soutenue. Les recettes reçues en 2014 sont mêmes supérieures de 67% à celles de l'année précédente. Les raisons qui pourraient en être à l'origine sont l'inflation, l'amélioration en qualité de l'offre (hébergement, restauration, services connexes, etc.) et l'augmentation de la durée moyenne de séjour des visiteurs. Pour les investissements, une vague de projets (construction et/ou réhabilitation) ont vu le jour jusqu'en 2012. Le secteur pourrait connaître une reprise avec la mise en œuvre des mesures incitatives prévues et l'accueil des sommets en 2016.

Des retombées économiques et sociales prometteuses

Selon le tableau ci-après, la fameuse barre du million de visiteurs sera atteinte avant la fin de l'année 2020. Les recettes atteindront les 2 milliards USD dès 2019 et 1 milliard de plus l'année d'après. Les emplois directs créés, aussi bien au niveau des hôtels et restaurants qu'au sein des entreprises prestataires (TO, agences de voyage, etc.), avoisineront les 58.000.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Tendance
Arrivées des visiteurs non résidents aux frontières	264 625	328 135	426 576	580 143	823 803	1 202 752	
Recettes (million USD)	667	827	1 075	1 462	2 076	3 031	
Emplois directs générés (cumul)	39 934	42 330	45 293	48 916	52 829	57 584	

Le saviez-vous ? (suite)

- 10 sites RAMSAR (10 autres à nommer bientôt)
- 7,5 milliards Ar de retombées économiques sur la population locale
- Au niveau mondial, le secteur tourisme contribue à : 10% du PIB, 1 emploi sur 11, 1,500 milliards USD de recettes, 6% des exportations mondiales, 30% des

exportations de service

La Chine est le premier marché émetteur de tourisme au monde avec des dépenses atteignant les 165 milliards USD en 2014 (+27% par rapport à l'année précédente) 117 millions (soit une hausse de 19,2% par rapport à l'année précédente) de Chinois ont visité le monde en 2014. Si Madagascar arrive à attirer seulement 1% de ces touristes chinois d'ici 2020, notre objectif sera atteint ...

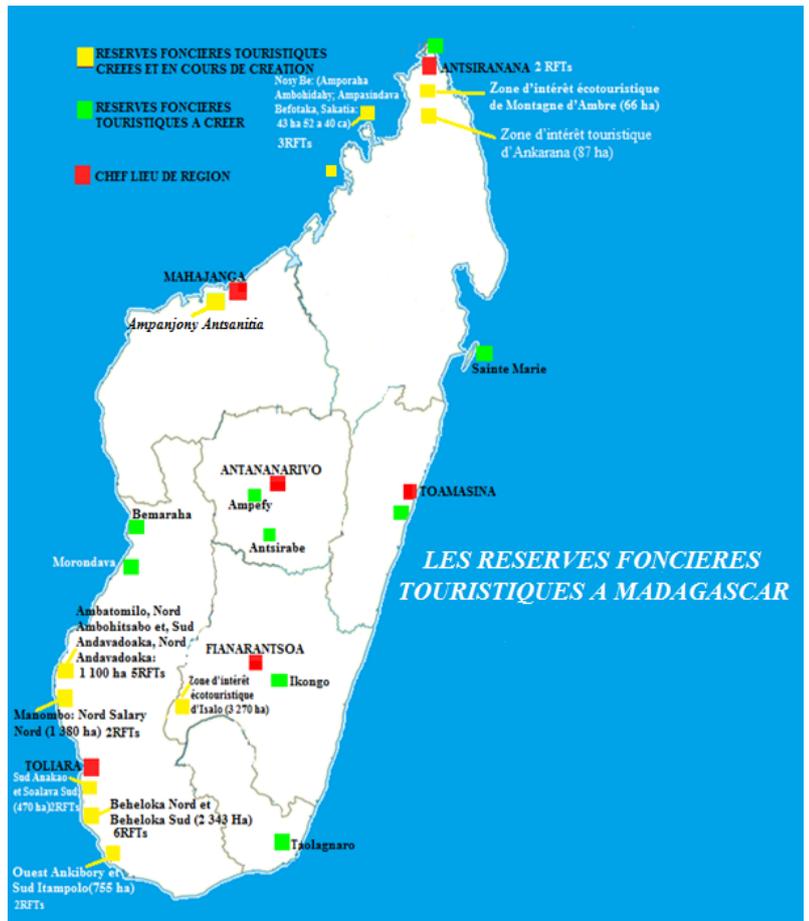
Les RFT : pour la facilitation et la sécurisation des investissements

En 1998, le Gouvernement de Madagascar a prescrit la mise en place des dispositions visant à identifier des terrains à but d'investissements. Pour le secteur Tourisme, 24 RFT occupant une superficie totale de **21.214 ha 52 a 40 ca** ont été créés depuis 2000. L'Economic Development Board of Madagascar (EDBM) a été mandaté pour en faire la promotion et gérer le processus d'attribution à travers l'Arrêté N°2300/2007 du 18 janvier 2007.

Il s'agit de Zones d'Investissement Touristique au sens de la Loi n°95-017 du 25 août 1995 portant Code du tourisme comme ce sont là des étendues de terrains délimitées destinées à l'implantation des entreprises touristiques.

Pourquoi et pour qui ?

- Faciliter l'accès aux biens fonciers et sécuriser les investissements ;
- Assurer un développement durable et harmonieux des activités touristiques ;
- Contribuer au développement de la zone périphérique en luttant contre la pauvreté.



Ensemble, nous y arriverons !

Après la crise de 2009, l'industrie touristique de Madagascar a



SEM Jacques Ulrich ANDRIANTIANA, Ministre du Tourisme, des Transports et de la Météorologie, confiant en un avenir meilleur pour le secteur

enregistré des progrès notables. Les actions conduites par le Ministère du Tourisme, des Transports et de la Météorologie visaient d'ailleurs à asseoir un tourisme florissant et pérenne. Ce secteur, identifié comme étant l'un des piliers de l'économie malagasy, se doit d'accroître sa contribution dans la vie économique du pays. Notons que le tourisme emploie près d'une trentaine de milliers de personnes et contribue à hauteur de 5,6% dans le PIB national en 2015.

La dynamique observée actuellement au niveau du secteur est le fruit de la synergie des actions des parties prenantes du tourisme, que celles-ci relèvent du domaine public ou privé. Nombreux chantiers ont pu ainsi être réalisés, notamment en matière d'infrastructures : extension des aéroports d'Ivato, de Sainte Marie et de Nosy Be et d'autres sont en passe de se concrétiser ; travaux d'extension du Port de Toamasina.

Sur le plan de la formation, il importe de noter que le Ministère s'est attelé à relever la qualité des services offerts dans le secteur en orientant sa politique dans la formation aux métiers de base : serveur, barman, femme de chambre. La réouverture de l'Institut National du Tourisme et d'Hôtellerie (INTH) de Nosy Be a contribué pour beaucoup à l'atteinte des objectifs en matière de formation.

La mise en place du « Tourism Security » à Ranohira témoigne de la volonté du Ministère à accroître l'attractivité de l'île. Ces actions ont été conjuguées avec des campagnes de promotion sur les marchés émetteurs. Il ne faut pas oublier non plus les différents accords aériens – nés de la politique d'Open Sky – ayant permis une amélioration de la connectivité aérienne de l'île.

Le chemin parcouru paraît long, cela ne suffit toutefois pas pour garantir un développement inclusif et durable du tourisme. Nous placerons cette année 2016 sous le signe du travail. Que des chantiers nous attendent pour les douze prochains mois. Le défi est titanesque, certes, mais, nous sommes sûrs de pouvoir atteindre l'objectif du million de touristes en 2020.



Madagascar met en avant ses atouts en mettant à la disposition des investisseurs des sites de classe mondiale situés dans le nord et dans le sud. Des sites favorables au développement d'activités écotouristiques, balnéaires et d'artisanat.

Des hypothèses sur les coûts des investissements à réaliser sur chaque site ont été avancées par rapport aux types d'hôtels à construire. Ces informations sont disponibles auprès de l'EDBM et dont les résumés sont figurés dans le tableau ci-après.

Ankarana Eco Lodge (4*, Nord)		
50 chambres (35 <i>tree top rooms</i> et 15 villas)	- SPA et centre de bien-être - Restaurant et bar - Randonnées	20 millions USD
Ankasy Eco-Resort and Spa (5*, Atsimo Andrefana)		
80 chambres (50 suites et 15 villas)	- SPA et centre de bien-être - Activités sportives terrestres et aquatiques - Restaurant et bar - Jardin tropical	31 millions USD
Nosy Hara Eco-Luxury Resort (5*, Nord)		
50 chambres (30 suites et 10 villas)	- SPA et centre de bien-être - Restaurant et bar - <i>Bird watching</i>	24 millions USD
Orangea Resort and Spa (4*, Nord)		
80 chambres (50 suites et 15 villas)	- Activités nautiques (kitesurf, etc.) - SPA et centre de bien-être - Restaurant et bar	24,5 millions USD

Madagascar est très connu pour le tourisme sportif et d'aventure. Une large gamme de choix est offerte aux amateurs de : windsurf et kitesurf (Antsiranana avec 250 jours de vent), voile (nord-ouest), parapente (Itasy, Andringitra, Antananarivo), canyoning, plongée, randonnée, alpinisme (massif de Tsaranoro très renommé dans l'hémisphère sud), spéléologie (massif Ankarana à 25 km d'Antsirabe), rafting, pêche sportif (Nosy Be et ses îles satellites).

Liens utiles :

- Ministère du Tourisme, des Transports et de la Météorologie (MTTM) : www.tourisme.gov.mg
- Office National du Tourisme de Madagascar (ONTM) : www.madagascar-tourisme.com

- National Tourism Development (NTD) : national-tourism-development.com
- Aviation Civile de Madagascar (ACM) : www.acm.mg
- Agence Portuaire, Maritime et Fluviale (APMF) : www.apmf.mg
- Agence des Transports Terrestres (ATT) : www.att.gov.mg



Economic Development Board of Madagascar (EDBM)

Immeuble EDBM

Avenue Général Gabriel RAMANANTSOA, Antaninarenina
Antananarivo 101 – Madagascar

TÉL. : +261 20 22 670 40/+261 20 22 681 21

Fax : +261 20 22 661 05

Email : edbm@edbm.mg

Site web : www.edbm.gov.mg